



# 22<sup>ème</sup> Slalom Régional Automobile de Virieu

## 11 ET 12 JUIN 2022

### REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE organise les 11 et 12 Juin 2022 avec le concours

du RALLYE CLUB DE LA BOURBRE.

Un slalom dénommé : **22<sup>ème</sup> Slalom régional automobile de Virieu**

Cette compétition compte pour : la Coupe de France des Slaloms 2022, le challenge Slalom de l'ASA Dauphinoise et le championnat Slalom de la Ligue Rhône-Alpes.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Rhône-Alpes sous le numéro R 11 en date du 1<sup>ier</sup> MARS 2022 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° 173 en date du 1<sup>ier</sup> MARS 2022.

#### Organisateur technique

Nom : OLIVIER BERGER, Président du Rallye Club de la Bourbre

Adresse : 38730 VAL DE VIRIEU

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Jacques SAPIN n° Licence 5008

Commissaires Sportifs : Isabelle FAGOT Licence n° 172694

Bruno BIGOURDAN Licence n° 243696

Directeur de Course : Thierry FABRE Licence n° 86560

Directeur de Course Adjoint : Pierre BRINDANI Licence n° 2057

Directeur de course Stagiaire Franck BELLET Licence n° 43174

Commissaires Techniques : Michel CHERVIER Licence n° 247124

Bernard CASSET Licence n° 56047

Chargés des relations avec les concurrents) : André ANNEQUIN Licence n° 3603

Chronométreurs : En attente

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le **mardi 7 juin 2022** à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Publication de la liste des engagés le 10 juin 2022

Vérifications administratives le 11 juin 2022 de 14h45 à 19h00 et le 12 juin de 6h30 à 7h30 Mairie de VAL DE VIRIEU

Vérifications techniques le 11 juin 2022 de 15h00 à 19h15 et le 12 juin de 6h45 à 7h45 Mairie de VAL DE VIRIEU.

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le 12 Juin 2022 à 7H30 au départ de la course

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 12 juin 2022 à 7h45

Essais chronométrés à partir de 7h30 le 12 juin 2022

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10h00 le 12 juin 2022

#### **Course :**

- 1<sup>ère</sup> manche le 12 juin 2022 à l'issue des essais chronométrés
- 2<sup>ème</sup> manche le 12 juin 2022 à partir de 13h30
- 3<sup>ème</sup> manche le 12 juin 2022 à l'issue de la 2<sup>ème</sup> manche
- 4<sup>ème</sup> manche le 12 juin 2022 à l'issue de la 3<sup>ème</sup> manche
- 5<sup>ème</sup> manche le 12 juin 2022 à l'issue de la 4<sup>ème</sup> manche si les horaires le permettent

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

#### **Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.**

Affichage des résultats provisoires le 12 Juin 2022 à l'issue des manches de course devant la pré-grille

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) : dans les structures des concurrents

Podium le 12 Juin 2022 à l'issue de la course sur la ligne de départ

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse VITTOZ Rue de la Gare 38730 VAL DE VIRIEU

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter leur licence ou titre de participation, la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique sauf pour les voitures de la catégorie Loisir qui devront présenter la carte grise ou le titre de propriété et le contrôle technique à jour.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 7h30 le 12 juin 2022

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : Champ de Mars VAL DE VIRIEU.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Une parade et/ou démonstration de voitures sera organisée avant chaque manche de course

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Toute personne qui désire participer au 22<sup>ème</sup> Slalom du Val de Virieu doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site de l'ASA Dauphinoise [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)

La demande d'engagement est également disponible en ligne à l'adresse [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org)

**La feuille d'engagement doit être dûment complétée** puis imprimée et envoyée par la Poste avec **OBLIGATOIREMENT** le règlement des frais de participation à : ASA Dauphinoise Maison des Sports  
7 Rue de l'industrie 38320 EYBENS 04 76 33 09 63

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 9 juin 2022 à minuit.

Pour la délivrance des titres de participation à la journée un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile est obligatoire y compris pour les VHC.

Les frais de participation sont fixés à 200 €, réduits à **100 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Tout forfait devra être signalé par écrit ou par mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com) afin de pouvoir bénéficier du remboursement des frais de participation.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 130 dont 20 peuvent être réservées aux groupes : Loisir, VHC et Classic

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### **4.2. P ECHAPPEMENT**

Voir Règlement Standard des Slaloms.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : Sera précisée par un additif
- Publicité optionnelle : sera précisée par additif

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### **6.1P. PARCOURS**

La course se déroulera en **5** manches dans la limite des horaires autorisés par arrêté préfectoral.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Le 22<sup>ème</sup> Slalom de Virieu a le parcours suivant :

Départ : Route de Vaugelas

Arrivée : Lieudit Planchartier – Longueur du parcours 1 kilomètre 200.

#### **6.5P. PARC CONCURRENTS**

Les parcs concurrents seront situés sur le Champ de Mars, Place de l'église, Chemin de la Bouillane

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h00 le 11 juin 2022

Les remorques devront être garées au Stade de VAL DE VIRIEU

**Les bâches et extincteur sont obligatoires ainsi que l'enlèvement des déchets, sous peine d'une pénalité de 220 Euros pour chaque infraction constatée**

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Voir Article 1.2p.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ de la Pré-grille
- Pendant les vérifications au parc des vérifications Mairie de VAL DE VIRIEU
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, en Pré-grille

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence sera organisée sur la ligne de départ pendant l'épreuve

Téléphone permanence n° 06 70 73 41 81

Centre de secours le plus proche Pompiers de Chabons 18

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. BRIEFING**

Un briefing écrit sera remis aux concurrents lors des vérifications.

#### **7.3P. COURSE**

Voir règlement Standard des Slaloms. Les concurrents partiront dans l'ordre des groupes suivants :

FS/FC, F2000, N/FN/R, A/FA/R, GT de série, GTTS, CNF/CN/CM, D/E.

Les voitures des catégories VHC, Classic et Loisir partiront avant le slalom moderne

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

**Il est interdit aux pilotes de chauffer mécaniquement leurs pneus avant le départ.**

**L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout autre système analogue est interdit.**

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Quille renversée ou déplacée = **pénalité** de 2 secondes par quille  
 Chicane manquée ou erreur de tracé = Non prise en compte de la manche  
 Ordre de passage non respecté dans la manche : 5 secondes de pénalité

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé à la Pré-grille et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC et Classic)
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement général pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement général pour les voitures de la catégorie VHC et 1 pour la catégorie Classic

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## ARTICLE 10P. PRIX

**PODIUM** : à l'issue de la course sur la ligne de départ

### 10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante : voir le tableau ci-dessous

#### A Classement Général

1 <sup>ER</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
160 €	130 €	100 €

#### B Classement par Classe

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
1 à 2 partants	80 €			
3 à 4 partants	100 €	40 €		
5 à 9 partants	100 €	50 €	40 €	
10 partants et +	100 €	70 €	45 €	25 €

#### C Classement général féminin

1 <sup>ère</sup> Dame	2 <sup>ème</sup> Dame
60 €	35 €

#### LOISIR, VHC et Classic = Coupe ou lots

**NB** : Tous les prix sont cumulables sauf les coupes ou lots.

Tous concurrents absents à la remise des prix et non excuses auprès des organisateurs ne pourra prétendre à son prix.